

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Société SARIA Industries Sud-Est - Extension d'activité de l'établissement d'Avanne-Aveney

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : La Société SARIA Industrie Sud-Est dont le siège social est à Saint-Maurice-sur-Loire, exploite sur la commune d'Avanne-Aveney un centre de collecte et de transfert de déchets d'origine animale.

Dans le cadre d'une réorganisation, cette société souhaite porter à 50 tonnes la capacité actuelle instantanée qui est de 40 tonnes.

L'examen du dossier permet de considérer que cet accroissement de stockage sera sans incidence pour l'environnement.

Il est à considérer que cette entreprise avait fait l'objet d'aménagements conséquents avec mise aux normes durant l'année 1998.

D'un point de vue administratif, ce dossier est soumis à enquête publique du 29 octobre au 29 novembre 2007.

La Ville de Besançon étant comprise dans le périmètre d'affichage, le Conseil Municipal est sollicité en vue de formuler un avis, considérant les éléments du dossier, il est proposé que celui-ci soit favorable.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«M. LE MAIRE : SARIA, c'est l'équarrissage pour ceux qui ne le savent pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.